



Débat d'orientation budgétaire 2025

Annexe n°1 DST

Note pôle bâtiment

Les services techniques de la commune de Papeete sont répartis en 5 pôles :

Le pôle VRD pour la réfection, la rénovation, la création des réseaux de voiries, d'assainissements, des eaux pluviales et usées, et l'entretien et sécurisation des talus,

Le pôle BATIMENT pour l'entretien, la rénovation et les constructions neuves de la commune

Le pôle Urbanisme et Données Urbaines chargés de la mise à jour du PGA, du SIG, des affaires foncières, du traitement des demandes permis de construire et de contrôle de sécurité.

Le pôle GESTION et EXPLOITATION chargé de la maintenance des équipements dans nos bâtiments les contrats d'assurances, la gestion du stationnement, des parkings publics, la cellule transport ainsi que la propreté urbaine et du cimetière de l'Uranie.

Le pôle OPER pour opérationnel regroupant 5 subdivisions réparti par spécialité : Electricité, Génie-civil, Embellissement, Polyvalent / Bâtiment et le Parc à matériel avec les engins de chantier y compris l'atelier mécanique.

Le Pôle Bâtiment réalise pour sa part les travaux lourds de reconstruction, de rénovation ainsi que les travaux neufs. Il coordonne aussi les travaux en régies avec le pôle OPER.

Le budget du pôle OPER a été considérablement augmenté ces dernières années pour réaliser les travaux en régie afin de permettre de diminuer le temps d'attente des demandes de travaux et ainsi justifier les embauches de salariés de catégorie C et D.

En 2024, le budget du département BAT, hors RAR et hors opération, était de 569 600 000 FCFP en investissements et 75 000 000 FCFP de crédits d'études.

Les demandes recensées pour la préparation du budget 2025 représente une estimation de 643 000 000 FCFP en investissements et 44 000 000 FCFP en crédits d'études.

Les grandes opérations à démarrer en 2025 sont :

- Les travaux d'encapsulage des matériaux amiantés et le ravalement de la façade de l'hôtel de ville
- Les travaux de mise aux normes des installations électriques de l'hôtel de ville
- Le réaménagement de l'entrée de l'école Pina'i. L'aménagement de la servitude Juventin fait partie des projets à venir.
- La mise en place de nouvelles clôtures et portails y compris les aménagements des aires de dépôt des enfants pour les bus du groupe scolaire Hiti Vai Nui / Vaitama
- Pour un montant de 288 000 000 FCFP

Travaux pour l'Hôtel de Ville et de l'immeuble Te Hau Nui pour un montant de 157 000 000 FCFP

Pour 2025, le ravalement des façades de l'HDV a été défini comme prioritaire avec l'aménagement des bureaux de la police municipale compte tenu de l'augmentation de leur effectif. De plus, le parc de caméra de vidéo-surveillance ayant fortement densifié, la salle du PCO est devenu trop petite ne pouvant accueillir tous les écrans.

Grace à l'acquisition du RDC de l'immeuble Te Hau Nui et la migration du service BSIC, cela permettra à la DPM de s'étendre dans les locaux existants pour ainsi crée une entité appelé « Hôtel de Police »

De plus, pour l'accueil des usagers des transports en commun ou tout simplement les administrés, il est prévu de désamianter les sanitaires de la gare routière pour les rénover et aussi de démolir l'ancienne station d'épuration pour disposer de place de stationnement supplémentaire en particulier pour les 2 roues.

Récapitulatif :

- Travaux de confinement de l'amiante de l'HDV
- Travaux de ravalement de la façade de l'HDV
- Travaux de désamiantage de la cage d'escalier angle rue Colette et Gauguin
- Travaux de désamiantage du local sanitaire de la gare routière
- Démolition de l'ancienne station d'épuration avec aménagement d'un parking 2 roues
- Aménagement de bureaux, vestiaires et PCO pour la DPM (Création d'un Hôtel de Police)
- Travaux d'aménagement de bureau au RDC de l'Immeuble Te Hau Nui pour le BSIC

Travaux pour le marché municipal de Papeete pour un montant de 39 000 000 FCFP

Poursuite des aménagements en fonction des besoins pour l'amélioration des conditions de travail des agents et de l'hygiène sanitaire des commerçants.

Récapitulatif :

- Création d'un bloc sanitaire pour les commerçants du Marché
- Création de bureaux de surveillance sous les escaliers

Travaux pour les écoles pour un montant de 80 000 000 FCFP

Suites aux nombreux actes de vandalismes et de vols dans plusieurs écoles, des travaux de clôtures sont programmés pour les rénover et les porter à une hauteur d'au moins 2.00m.

L'assainissement et le bloc sanitaire du CJA seront reconstruits, des disfonctionnements ont été constatés surtout en période de pluie continue.

Récapitulatif :

- Travaux de mise aux normes électriques
- Travaux de rénovation de blocs sanitaires
- Travaux de rénovation de clôtures
- Remplacement de chéneaux

La commune est en attente d'une demande subvention auprès du FIP Scolaire concernant le désamiantage et la rénovation de l'école Ui Tama pour un montant de 180 000 000 FCFP

Travaux pour la Direction de l'Emploi, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour un montant de 131 000 000 FCFP

Face à l'engouement du padel, la commune décide de créer 4 pistes sur le terrain jouxtant la piscine.

Le centre nautique Hititai, face aux plaintes de nuisances sonores du voisinage lors des activités scolaires a demandé la mise en place de structures insonorisantes.

La piscine souhaite améliorer les conditions de travail des maîtres-nageurs en rénovant leur espace causé par l'humidité en tenant compte que les enduits sont amiantés.

Pour valoriser la Vallée de la FAUTAUA, il est prévu d'aménager un espace d'accueil des visiteurs avec des sanitaires.

Récapitulatif :

- Travaux de rénovation, d'aménagements des équipements sportifs, des plateaux sportifs et des maisons de quartiers ainsi que la mise en place des jeux pour enfants.
- Création de 4 pistes de Padel
- Aménagement d'un espace d'accueil et sanitaires pour les visiteurs de la Vallée de la FAUTAUA

A noter que la DDC a programmé favorablement au financement de l'étude pour la rénovation de la salle MACO NENA à hauteur de 80%, sollicité par la Commune pour un montant de 13 377 201 FCFP. Le projet de rénovation et de mise aux normes de cette salle omnisport est estimé à 304 000 000 FCFP pourrait être financé à 80% par la DDC et 20% en fonds propres.

Projet d'extension de la maison de quartier et couverture du plateau sportif de PAPAREVA, la demande du PC est en cours de traitement à la DCA, le montant estimé des travaux est de 160 000 000 FCFP. Une demande de subvention est à solliciter.

Projet de couverture du plateau sportif de VAITAVATAVA, l'étude et la demande de PC sont en cours d'élaboration pour un montant des travaux estimé de 180 000 000 FCFP. Une demande de subvention est à solliciter.

Projet d'aménagement de la Maison de quartier de GRAND, les études sont en cours pour un montant des travaux estimé à 80 000 000 FCFP. Une demande de subvention est à solliciter.

Travaux pour la cathédrale de Papeete et du parc BOUGAINVILLE pour un montant de 80 000 000 FCFP

Pour la maîtrise de la propreté et le contrôle des accès, il est nécessaire de clôturer ces 2 sites pour sécurisés les personnes qui s'y rendent.

- Mise en place de clôture et de portails autour de la cathédrale et du parc BOUGAINVILLE.



Débat d'orientation budgétaire 2025

Annexe n°2

Pôle Voirie et Réseaux Divers (VRD)

La voirie de la Commune de Papeete représente plusieurs centaines de kilomètres à exploiter et à développer. Ce maillage routier est divisé entre les axes de circulation principaux du pays, les routes communales (près de 100 km) et les routes privées appartenant aux diverses servitudes de particuliers.

En ce qui concerne les routes communales, le budget 2025 de la Commune est très important, avec près d'un milliard de francs pacifiques (XPF) en investissement et un peu moins de 100 millions XPF en fonctionnement.

Pour ce qui est de la politique communale en matière de voirie, elle se divise en trois grands axes. Tout d'abord, le premier axe est la maintenance préventive et curative de la voirie ainsi que de ses équipements sous chaussée, ce qui concerne notamment les réseaux d'assainissement des eaux pluviales. Ensuite, le deuxième est la rénovation des installations, ce qui comprend la rénovation des réseaux et de la route (chaussée, accotements, ...). Enfin, pour consolider ces deux axes d'exploitations, il vient la construction neuve des routes et des réseaux afin de continuer à développer la ville et la desserte de ses services (eau potable, eau usée, pluviale, ...).

I- La maintenance préventive et curative

Bien que la Commune soit dotée d'une régie pour les interventions légères, la base de cette maintenance courante est soutenue par plusieurs marchés avec des prestataires privés.

L'un des plus important est le marché d'entretien des réseaux d'assainissement d'eau pluviale. Il représente un budget de fonctionnement de près de 40 millions XPF et il permet d'assurer le curage de l'ensemble des réseaux communaux. Ces interventions permettent de garantir la circulation (piétonne ou véhiculée) et surtout la sécurité pour les habitants ou visiteurs de Papeete lors des événements pluvieux et orageux.

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250227-DEL2025_01-

De plus, la Commune continue d'assurer la qualité et la sécurité de la circulation sur ses routes à travers son marché de signalisation (marquage au sol, panneaux, etc...) pour un montant de 80 millions XPF. Aussi, il est dédié près de 60 millions XPF (à travers le marché d'accord-cadre pour « la réalisation des travaux de génie civil routier, d'enrobés et de réfection de voirie ») pour la réfection en bitume des nids de poule.

Les travaux de rénovation

Les travaux de rénovation se divisent en deux grandes catégories, avec tout d'abord les projets de développement des quartiers et les chantiers issus des schémas directeurs.

En 2025, la rénovation va se concentrer sur les projets de développement des quartiers, avec notamment un très gros projet sur la rue Marcq Blond de St Hilaire. Cet aménagement estimé à 80 millions XPF reste dans la continuité de ce qui avait pu être mis en œuvre en 2022 avec la rénovation de la rue Wallis.

En effet la rue Marcq Blond fait partie d'une zone sensiblement impactée par les problématiques d'eau pluviale et donc il a été décidé d'effectuer la rénovation de ce réseau afin qu'il soit mieux dimensionné par rapport aux apports pluviométriques. De plus, étant donné que des travaux d'envergure vont impacter la chaussée, la Commune prévoit aussi de réaménager cette rue vétuste afin de créer des cheminements piétons, des espaces verts, des places de parking et rénover la chaussée.

En parallèle de cela, d'autres chantiers de plus petite envergure verront le jour comme notamment, la reconstruction de la servitude Juventin – pour un montant estimé à 30 millions XPF - qui permettra de consolider le projet de rénovation de l'école Pinai.

Pour ce qui est des préconisations des schémas directeurs, la Commune lance en 2025 les études de faisabilité concernant deux grands travaux structurants.

Le premier correspond à l'étude de la rivière de la Papeava qui connaît des problématiques d'inondations en cas de très forte pluie. Pour ce faire, l'avenue de Paraita apparaît comme une possible solution de délestage afin de soulager l'apport volumétrique que peut rencontrer ce cours d'eau. Donc, la rénovation de l'ensemble de ce réseau ainsi que de son exutoire vont être étudiés, avec aussi un nouvel aménagement de la route.

Le deuxième correspond à l'étude d'un nouvel exutoire dans la vallée de la Tipaerui, avec pour objectif de permettre l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales dans cette zone.

Enfin, dans la continuité des objectifs issus du schéma directeur de l'éclairage public, il est prévu en 2025 les travaux de rénovation de l'éclairage public (phase 4) de plusieurs quartiers de Papeete (Titioro, Tipaerui, etc..) pour un montant total de 185 millions XPF. Ces coûts sont subventionnés majoritairement grâce aux financements de l'état à travers la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'objectif de la rénovation de l'éclairage public avec des équipements LED est de pouvoir participer de manière concrète à la transition énergétique de la ville et aussi de fournir à la population un service plus performant d'éclairage pour assurer le confort visuel mais aussi la sécurité.

II- Les travaux neufs

Les travaux neufs représentent des projets d'envergure de plusieurs centaines de millions de francs, et leurs conceptions s'étendent sur plusieurs années. Ces délais sont notamment dus aux diverses problématiques d'acquisition foncière ainsi qu'à la complexité de chantier d'une telle ampleur.

En 2025, il est prévu de commencer le chantier du percement de la voirie de Manuhoe. Ce chantier est issu des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) et il permettra de dynamiser cette zone grâce à la création d'une nouvelle voie traversante pour relier l'avenue de Paraita, la rue d'Alsace et l'avenue de Prince Hinoi. De plus, l'aménagement de cette route prend aussi en compte la mise en œuvre de l'ensemble des réseaux nécessaires à la viabilisation de la zone (électricité, adduction d'eau potable, assainissement pluviale et d'eau usée, ...). Ce projet estimé à 625 millions XPF est subventionné par différents fonds tels que le CDT (Contrat de Développement et de Transformation), la DETR, le Fonds Vert et le FIP (Fonds Intercommunal de Péréquation).

Dans la continuité de ce projet, et notamment sur la partie eau usée, le projet Mamao a pour objectif d'étendre le réseau collectif d'assainissement des eaux usées de Papeete à travers le projet Manuhoe jusqu'au PRU Mamao. Le chantier est estimé à 200 millions XPF avec une subvention à 80% du CDT. Ces travaux permettront à plusieurs immeubles de logements et de bureaux de se raccorder au réseau collectif et ainsi assurer la récupération des eaux usées pour un traitement efficace à la station d'épuration de la SEML Te Ora No Ananahi, situé à Fare Ute.

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250227-DEL2025_01-

RAPPORT D'INFORMATION RH RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

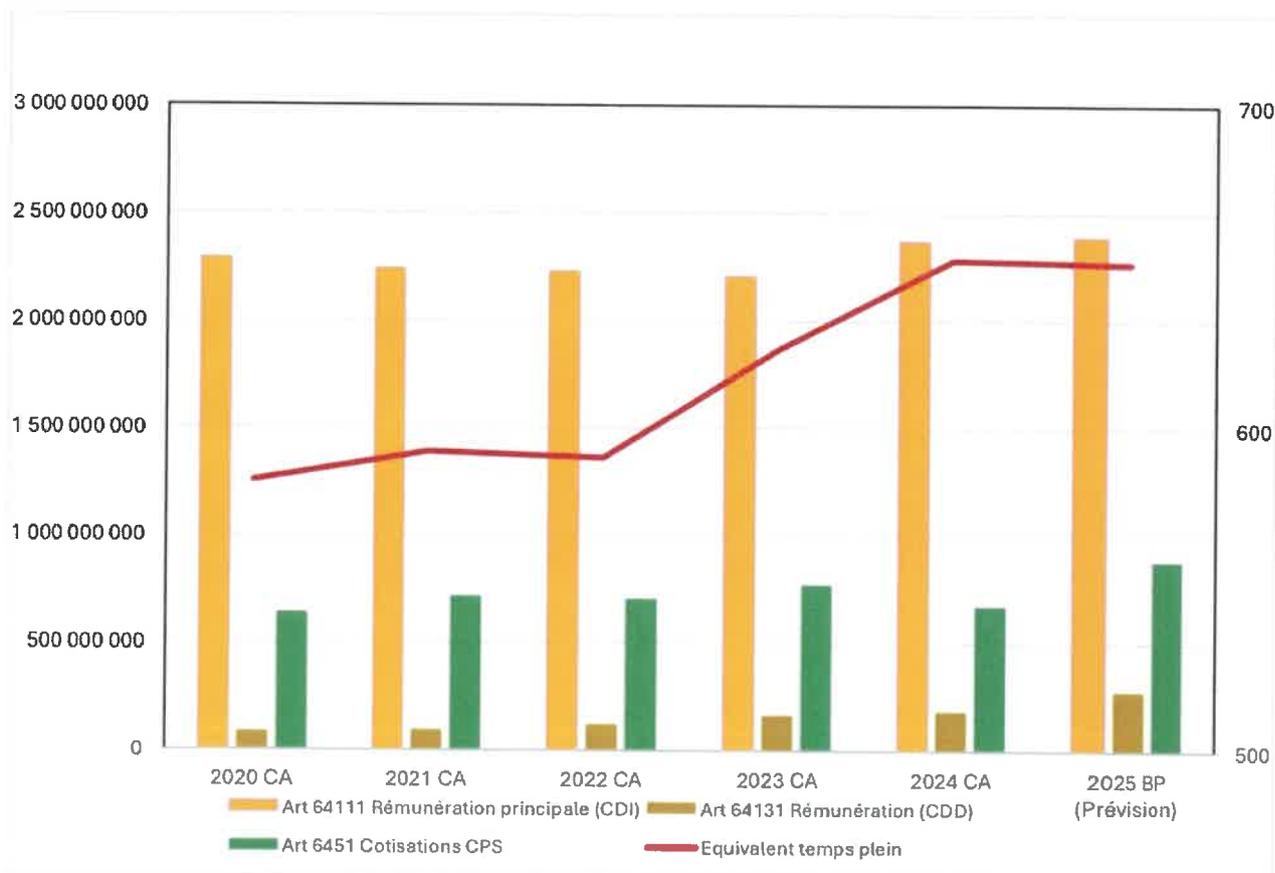
Les réformes réglementaires successives et l'exécution des orientations fixées en matière de recrutement depuis le début de la mandature ont engendré une évolution des effectifs et des dépenses de personnel (I). Aussi, en prévision de l'impact financier du nouveau régime indemnitaire (II), il est proposé de reconduire le budget RH de l'exercice précédent sur 2025.

I- EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES

Pour rappel, le budget 2024 avait été préparé en tenant compte de la hausse de la valeur du point d'indice (+2,55%), de la modification des grilles salariales des agents des catégories C et D (*déplafonnement du traitement de base de certains agents*), de la mise en place de la 1^{ère} phase du nouveau régime indemnitaire ainsi que des recrutements effectués dans le cadre du dispositif « *parcours, emploi, compétences* ».

Pour 2025, les rémunérations seront principalement impactées par la pleine mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.

➤ Evolution des dépenses et des effectifs équivalents temps plein (2020 – 2025)



➤ Répartition prévisionnelle des différents éléments réglementaires de rémunération

| Rémunérations 2025 (en MF) Par statut | Traitement de base | Indemnité différentielle | Indemnités | Heures Supp. | Astreintes | Total |
|--|----------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| Fonctionnaires | 1 777 915 686 | 84 150 388 | 170 101 043 | 13 594 228 | 6 485 237 | 2 052 246 582 |
| Contractuels ANFA | 187 780 450 | | 32 575 345 | 2 007 171 | 483 833 | 222 846 799 |
| Contractuels agent du cadre | 70 085 511 | | 5 372 350 | 402 417 | 601 209 | 76 461 487 |
| Contractuels à durée déterminée | 216 290 825 | | 10 805 513 | 1 498 397 | 797 940 | 229 392 675 |
| Total | 2 252 072 472 | 84 150 388 | 218 854 251 | 17 502 213 | 8 368 219 | 2 580 947 543 |

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

La rémunération du personnel prend en compte l'effet des avancements, les mouvements de personnel (*départs, mutations, recrutements...*), ainsi que l'évolution de la réglementation et des situations administratives (*régime indemnitaire, cotisations, avancements de grade, reconversions...*).

En ce qui concerne le traitement de base, 20% des fonctionnaires perçoivent toujours une indemnité différentielle de traitement de base au titre de l'intégration. Et concernant les contractuels en contrat à durée indéterminée (*ANFA et Agents du cadre*), 55% restent plafonnés au regard des limites fixées par la réglementation en vigueur.

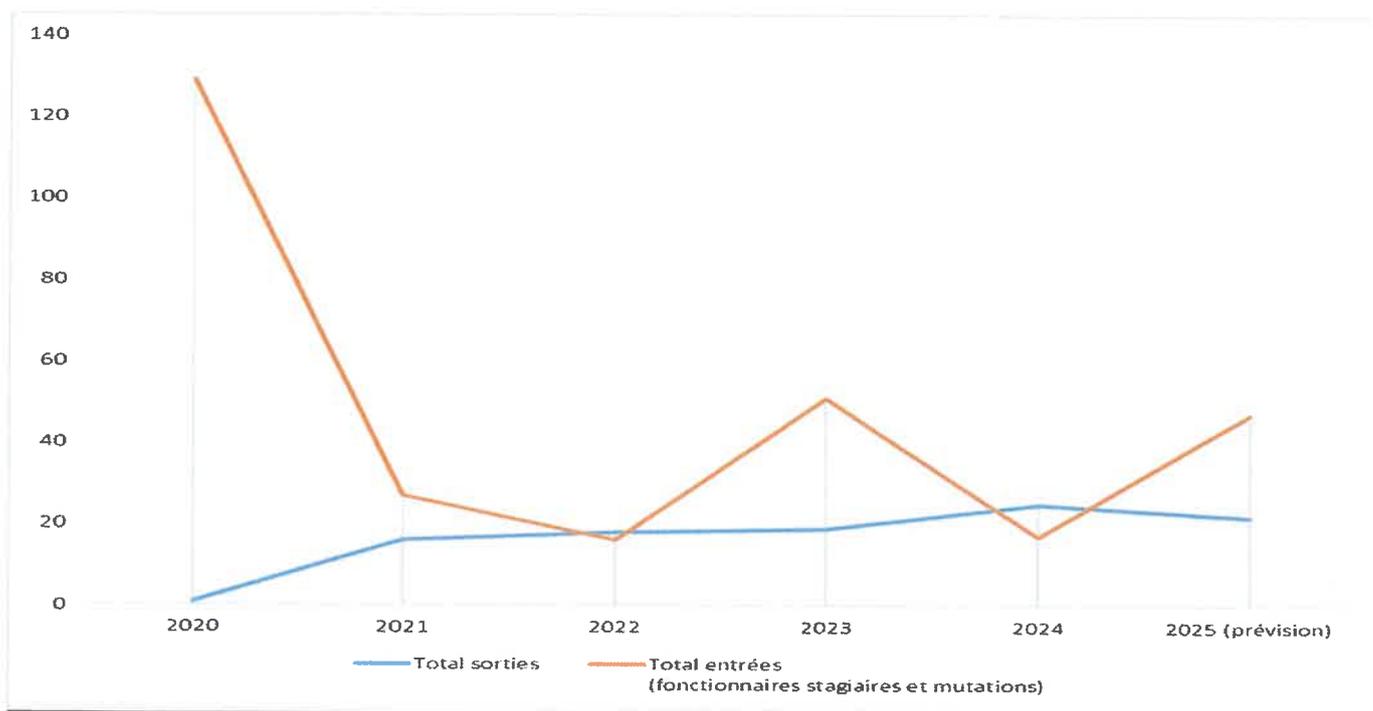
➤ **Evolution prévisionnelle des effectifs par statut (2020 – 2025)**

| Effectif physique au 31/12 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Prévision 2025 | Evolution 2024/2025 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------|---------------------|
| Fonctionnaires | 463 | 483 | 486 | 541 | 552 | 585 | +6% |
| Contractuels ANFA | 102 | 93 | 89 | 71 | 56 | 50 | - 11% |
| Contractuels Agent du cadre | 28 | 26 | 22 | 17 | 13 | 10 | - 23% |
| Contractuels à durée déterminée | 49 | 50 | 61 | 61 | 81 | 55 | - 32% |
| Total | 642 | 652 | 658 | 690 | 702 | 700 | -0.3% |

➤ **Effectifs par catégorie au 31/12/2024**

| Catégories | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Fonctionnaires A | 27 | 26 | 24 | 28 | 29 |
| Fonctionnaires B | 48 | 49 | 49 | 46 | 49 |
| Fonctionnaires C | 187 | 203 | 207 | 234 | 238 |
| Fonctionnaires D | 201 | 205 | 206 | 233 | 236 |
| ANFA-Cat.1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| ANFA-Cat.2 | 8 | 7 | 7 | 6 | 5 |
| ANFA-Cat.3 | 23 | 20 | 20 | 17 | 13 |
| ANFA-Cat.4 | 23 | 21 | 20 | 17 | 12 |
| ANFA-Cat.5 | 46 | 43 | 40 | 29 | 25 |
| Agent du cadre-A | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Agent du cadre-B | 11 | 10 | 9 | 5 | 3 |
| Agent du cadre-C | 15 | 14 | 12 | 11 | 9 |
| Temporaires-A | 3 | 2 | 5 | 4 | 5 |
| Temporaires-B | 7 | 4 | 4 | 5 | 7 |
| Temporaires-C | 8 | 14 | 20 | 22 | 24 |
| Temporaires-D | 31 | 30 | 32 | 30 | 45 |
| Total | 642 | 652 | 658 | 690 | 702 |

➤ **Variation des entrées et sorties* des effectifs permanents (2020 – 2025)**



*Hors temporaires

Les effectifs permanents varient au fil des années en fonction des rythmes des nominations et des départs.

Pour 2025, en matière de création d'emplois et sous réserve des arbitrages à venir, il devrait être proposé de créer 34 emplois permanents à temps complet pour intégrer le personnel recruté initialement sous contrat aidé. Il s'agit là, de poursuivre le dispositif de recrutement mis en place depuis 2018 par la municipalité et qui arrivera à son terme l'année prochaine.

De plus, pour répondre aux besoins en personnel, il est également prévu :

- le recrutement externe de policiers municipaux, de sapeurs-pompiers professionnels pour renforcer les brigades ;
- le remplacement nécessaire de certains cadres des catégories A et B dont le départ est confirmé cette année ;
- le redéploiement des effectifs permanents au regard des fonctions exercées, des expériences professionnelles acquises.

En parallèle, pour ce qui concerne les départs prévisionnels, vingt-trois (23) agents devraient cesser leurs fonctions conformément à la réglementation en vigueur (*sauf exception*) :

- 03 agents de catégorie A et 04 agents de catégorie B ;
- 06 agents de catégorie C et 10 agents de catégorie D.

Le personnel ayant plus de 50 ans représente 40% des effectifs permanents :

➤ Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge au 31/12/2024

| Tranches d'âges | Femme | Homme | Total | % |
|-----------------|------------|------------|------------|-------------|
| 18-24 | 3 | 7 | 10 | 2% |
| 25-29 | 18 | 23 | 41 | 6% |
| 30-34 | 30 | 42 | 72 | 10% |
| 35-39 | 32 | 53 | 85 | 12% |
| 40-44 | 53 | 62 | 115 | 16% |
| 45-49 | 35 | 65 | 100 | 14% |
| 50-56 | 64 | 81 | 145 | 21% |
| 57-61 | 54 | 57 | 111 | 16% |
| 62- 67 | 11 | 12 | 23 | 3% |
| Total | 300 | 402 | 702 | 100% |

❖ La commune compte 43% de femmes et 57% d'hommes.

❖ La moyenne d'âge du personnel est de 46 ans.

II- DEPLOIEMENT ET IMPACT FINANCIER DU REGIME INDEMNITAIRE

Initialement prévue pour le 2nd semestre de l'année 2024, la deuxième phase du régime indemnitaire est proposée à compter du 1^{er} janvier 2025.

En effet, compte tenu de notre structure organisationnelle, des actions RH en cours (*fiches de poste, évaluations, formations...*) et de l'impact financier que ce nouveau régime engendre, la commune a fait le choix d'un déploiement progressif avec une échéance fixée à 2026.

En ce qui concerne la première phase, la commune a établi le nouveau régime indemnitaire par délibération n°2023-114 du 14 décembre 2023 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les modalités suivantes :

- mise en place des indemnités dites « obligatoires » ;
- création des primes identiques à celles de l'ancien dispositif ;
- attribution de l'indemnité transitoire visant à garantir le maintien des montants des anciennes primes.

La part du régime indemnitaire s'élevait à 178 M F CFP en 2024 (*heures supplémentaires et astreintes incluses*). 574 agents ont bénéficié d'un régime indemnitaire dont 444 fonctionnaires. Le coût supplémentaire engendré par la période transitoire a été de 17 M F CFP.

Pour 2025 et après plusieurs mois de travaux RH (*finalisation de documents opérationnels, chiffrages, dialogue sociale...*) la commune a créé par délibérations n°2024-127,128, 129 du 03 décembre 2024, six (6) indemnités à verser au personnel concerné. Le coût supplémentaire de cette 2nde phase est estimé à 77 M F CFP.

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250227-DEL2025_01-



Note de synthèse : Budget 2025 -DEJECS

Nous souhaitons dans le cadre de la préparation du DOB 2025 porter à l'attention des élus quelques éléments de langage afin de faciliter les débats.

1. Pourquoi le dispositif du PEL est devenu PEdT ?
2. Pourquoi une évolution budgétaire positive du PEdT ?
3. Pourquoi une augmentation budgétaire globale du budget de fonctionnement de la DEJECS

1. Evolution du mode de financement 2024/2025 du Projet Educatif de Territoire

Le PEL mis en place il y a 16 ans en partenariat avec l'association Agir Pour l'Insertion a pris de l'ampleur dans ses champs d'actions durant toutes ces années, à la fois financé par le contrat de ville et les subventions de la commune, il a révélé des limites lors du diagnostic de 2023 notamment financières et organisationnelles.

Ainsi, la commune a fait le choix de reprendre le portage total du dispositif en août 2024.

Le lancement d'un appel d'offres a été nécessaire afin de mettre en concurrence les acteurs intervenant dans le domaine de l'animation périscolaire, mais également d'optimiser les ressources de la commune (intégration des Agents Polyvalent de la Restauration dans le dispositif les mercredis et vendredis après-midi). Enfin, cette transition a permis une meilleure adéquation des besoins du dispositif en prenant en compte le diagnostic de 2023 et la réforme des temps scolaires qui ont impacté directement le temps périscolaire à la rentrée d'août 2024.

La commune grâce à ce portage sera ainsi destinataire des bourses de vacances de la CPS et de la DSFE lors des CLSH de juillet et décembre ; du paiement des bénéficiaires lors de l'ensemble des actions du dispositif grâce à la mise en place d'une nouvelle régie et également du financement du contrat de ville sur l'ensemble du dispositif du PEdT (50% en 2024).

Élargissement de l'offre d'accompagnement scolaire

La réforme des temps scolaires a révélé un besoin des parents quant à la prise en charge des enfants. Nous avons fait le choix de rendre accessible les activités dans les 6 écoles élémentaires de Papeete, contre 4 en 2024, pour 440 élèves au lieu de 320.

De plus, la prise en charge est désormais de 6 heures hebdomadaire contre 3 les années passées notamment en raison de la modification des horaires d'écoles avec le raccourcissement des journées du lundi et mardi, et la suppression des cours le jeudi après-midi.

Toutefois, un bilan d'étape est prévu en **mars 2025** afin d'ajuster la prise en charge sur le temps périscolaire à l'école et une probable réduction des effectifs pris en charge.

2. Conséquences budgétaires



L'ensemble du budget du PEdT étant désormais communal, il implique que l'ensemble des dépenses sera fait par la commune aux différents prestataires intervenant dans le cadre du dispositif.

Bilan intermédiaire :

De septembre à décembre, les activités proposées plaisent aux enfants et les parents se disent satisfaits de l'accompagnement proposé. Toutefois, les inscriptions devenant payantes (avec des tarifs préférentiels selon l'attribution de bourse et du nombre d'enfant inscrit par famille) le nombre d'inscrits est seulement de **30%** de la capacité d'accueil prévue malgré la gratuité proposée aux familles les plus démunies. A noter que nous avons tardé les inscriptions en raison des obligations inhérentes au marché, tributaire en grande partie, du choix définitif des horaires pour Papeete.

En entrée quartier de la même manière, les activités gratuites par le passé sont devenues payantes et beaucoup de parents n'ont pas inscrit leurs enfants. Le nombre d'inscription actuel est d'environ **105** enfants contre **200** l'an passé.

Les activités dans les collèges et au CJA fonctionnent très bien avec une participation accrue des élèves notamment pour l'aide aux devoirs qui s'est mise en place dès octobre.

Perspectives 2025

- **Accompagnement à la scolarité en écoles :**

Des ajustements sont prévus pour la rentrée d'août 2025 avec des propositions différentes d'horaires de prise en charge et de nombre d'enfants. De plus les inscriptions seront à prévoir bien en amont soit en mars 2025 afin de proposer au plus tôt des solutions de garde aux parents.

- **Accompagnement à la scolarité en quartiers :**

Une proposition tarifaire différente a été proposée en ce début d'année 2025 afin de soutenir l'inscription des familles les plus nécessiteuses

- **Accompagnement à la scolarité dans les collèges et au CJA:**

Les inscriptions étant gratuites, pas de changement à relever pour 2025 si ce n'est au niveau du programme des activités périscolaires.

| Budget | Prévisionnel 2024 (septembre à décembre) | Réalisé 2024 | Prévisionnel 2025 (Janvier à décembre) |
|----------------------|---|-------------------|---|
| Contrat de Ville 50% | 13 235 000 | 17 547 366 | 29 910 000 |
| Fonds propres 50% | 13 235 000 | 13 235 000 | 29 910 000 |
| TOTAL | 26 470 000 | 30 782 366 | 59 820 000 |



3. Pourquoi une augmentation budgétaire globale du budget de fonctionnement de la DEJCS

- De manière générale, on note une hausse significative du budget de la direction (*en fonctionnement, programmes d'actions et la dotation en subventions aux associations*), qui passe ainsi de **155 980 000 F XPF** en 2024 à **181 895 000 F XPF** en 2025, soit une hausse de **16 %**.
- Cette augmentation s'explique principalement par :
 - La budgétisation du PEDT pour l'intégralité de l'année 2025 (de janvier à décembre) : *Or, en 2024 n'était concernée que la période d'août à décembre (+ 33 350 000 F XPF). Pour autant, une baisse des effectifs a été opérée à l'issue du bilan d'étape du dispositif effectué en janvier 2025.*
 - La prise en charge par la DEJCS de l'entretien mensuel du gazon synthétique du stade Willy BAMBRIDGE : *dépense assumée précédemment par la DST dans le cadre du suivi post livraison des travaux de rénovation du stade (+ 1 700 000 F XPF) ;*
 - Le renouvellement du sable des pompes de la piscine de Tipaerui : *renouvellement à effectuer tous les 10 ans, soit en 2025 (+ 3 500 000 F XPF)*
 - L'entretien des pompes (au nombre de 3) de la piscine : *sous-estimé les années précédentes (+ 1 000 000 F XPF) ;*
 - La hausse des besoins des équipes affectées à la vallée de la Fautaua et au centre nautique Hititai (+ 950 000 F XPF) :
 - *Les engins d'entretiens de la cellule randonnée sont utilisés tous les jours pour des travaux pénibles (tronçonnage, élagage, coupe, etc) et nécessitent de fait le changement plus régulier de pièces, de prestation de révision et de réparation des machines utilisées ;*
 - *Le centre nautique dispose aujourd'hui de deux bateaux, nécessaires à l'encadrement et à la sécurité des activités nautiques mise en place. L'ouverture du centre à de nouveaux publics et l'utilisation régulière des va'a présents sur site entraînent de fait une usure plus conséquente de ces derniers, nécessitant également des interventions de révision et d'entretien plus régulières.*

A noter qu'une réduction budgétaire de 8% sur le **programme d'actions de la Direction** a été effectuée en maintenant la reconduction des actions qui fonctionnent bien avec le rajout d'actions nouvelles.

Enfin, à signaler que le programme d'actions de la DEJCS bénéficie de subventions du Contrat de Ville qui permet de réduire la part communale.

05/12/2024

Tableau de bord

1 / 4

Période

Du 01/01/2024 Au 31/12/2033

Affichage de l'état de la dette détaillé

Emprunt

Dettes récupérables

Emprunt + Dettes récupérables

Montant Affiché

Capital Restant dû

Intérêt restant dû

Annuité (Capital + Intérêts + Frais - Remise + Assurance)

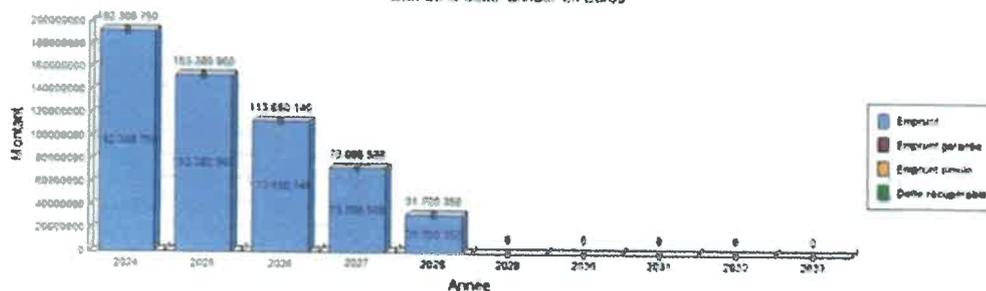
Éléments exclus

| Code | Référence | Objet |
|------|----------------------|------------------------------------|
| E2 | CFP1242.01 - N - AFD | financement investissements divers |
| E3 | 241554 - DEXIA | financement investissements divers |
| E4 | 252415 - DEXIA | financement investissements divers |
| E5 | 252357 - DEXIA | financement investissements divers |
| E6 | 37454 - BT | financement investissements divers |
| E7 | 211415.01 - BT | financement investissements divers |
| E8 | 5704105.01 - SOC | acquisition terrain TERRE TOTOIE |
| E9 | 5704408.01 - SOC | acquisition terrain TERRE TOTOIE |
| E11 | 7251661.01 - SOC | financement investissements divers |
| E13 | CPF128401 - V | Divers Travaux |

Etat de la dette Globalisé

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|------|------|------|------|------|
| Emprunt | 192 308 750, | 153 380 960, | 113 650 140, | 73 096 588,00 | 31 700 358,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunt Garanti | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunt simulé | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes Récupérables | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Etat global | 192 308 750, | 153 380 960, | 113 650 140, | 73 096 588,00 | 31 700 358,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Etat de la dette annuel en Euros



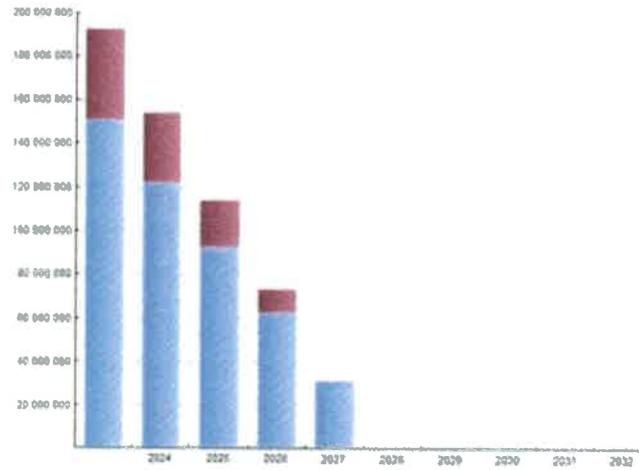
REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Dette répartie par Tiers

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------|------|------|------|------|
| AGENCE FRANCAISE DE DEVEL | 150 696 062, | 122 078 282, | 92 719 332,00 | 62 599 881,00 | 31 700 358,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| BANQUE SOCREDO | 41 612 688,00 | 31 302 678,00 | 20 930 808,00 | 10 496 707,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com